



La lettre de l'UFR

N°34

Décembre 2024



Membre du bureau de l'UFR

EDITO

L'équilibre mondial est remis en question par les conflits géopolitiques qui secouent le monde en ce moment. Ces enjeux géopolitiques sont en effet en pleine mutation, remettant en cause l'ordre mondial instauré après la Seconde Guerre mondiale. Ces idéologies, telles que les nationalismes et le populisme, aggravent les tensions identitaires tout en fragilisant la coopération internationale. Les dépenses militaires sont en hausse partout. En France, elles devraient atteindre 430 milliards € d'ici à 2030! Imaginons un instant que cet argent soit consacré au soutien des plus démunis, que ces dépenses permettent de subvenir aux besoins de tous ceux qui travaillent, non seulement chez nous, mais à travers le monde.

Les changements climatiques aggravent les tensions liées aux ressources naturelles et engendrent des migrations massives, déstabilisant les régions concernées. Nous nous trouvons dans un environnement extrêmement préoccupant, avec ce réchauffement climatique, avec toutes les conséquences potentielles.

Quand nous examinons notre société contemporaine, nous remarquons que l'humanité va faire face à des défis inédits. Avec une population de plus de huit milliards d'individus, il est impossible de produire assez de nourriture pour toute la planète. C'est ainsi que le système capitaliste fonctionne, la guerre rapporte aux milliardaires du système des centaines de milliards. Cela entraîne des destructions massives, des déplacements de populations et des crises humanitaires de grande ampleur. Elles ont également un coût économique considérable et freinent le développement.

En France, nous sommes confrontés à un Président qui est dans le déni, qui méprise ses citoyen.nes. Son allocution du 5 décembre peut nous laisser perplexe. En effet, il ne cesse d'expliquer qu'« il n'est responsable de rien et que seul le peuple n'a rien compris à sa décision de dissoudre le Parlement », il ne doute de rien ! Il est tout à fait légitime de se questionner sur ses positions, surtout lorsqu'il est bien loin des préoccupations des citoyen.nes. La situation difficile, la crise politique et industrielle que nous traversons, la situation de l'emploi est catastrophique dans de nombreuses filières industrielles: automobile, sidérurgie, verre et céramique, carton, bois, papier, chimie, cimenterie, construction, commerce, aérospatiale, caoutchouc, etc... qui ont conduit à une augmentation des plans sociaux, à la fois dans l'industrie que dans la grande distribution, les mettant en péril en supprimant plus de 160 000 emplois directs sans parler des emplois induits qui gonfleront le nombre des sans emplois dans les mois suivants. Un nombre important de personnes, de familles devront faire face à la question de l'avenir. Cependant, ce n'est qu'une partie de l'iceberg : les licenciements sont en constante augmentation dans les petites et moyennes entreprises à travers tout le pays.

Le mécontentement va grandissant en cette fin d'année, avec des manifestations, les agriculteurs contre le libre-échange (Mercosur), la SNCF contre le démantèlement de Fret SNCF...De plus, les luttes se multiplient à travers le pays pour la préservation des services publics.

Les retraité.es ne sont pas en reste, notamment quand le gouvernement annonce une revalorisation des pensions au rabais ou pas de revalorisation. **Comment ne pas être en colère lorsque tout augmente, à l'exception des pensions ?**

Toutefois, il existe de l'espoir, nous ressentons une augmentation de la colère et il nous revient, dans nos syndicats, d'accompagner ce mécontentement et de ne pas céder malgré toutes les difficultés et l'ampleur des luttes à mener. Nous sommes en mesure de participer activement à ces luttes, nous avons les ressources et l'expérience requises pour apporter notre soutien.

À la veille des fêtes de Noël, il est temps de faire une pause au cœur de la bataille, de ralentir la cadence et de profiter de nos familles pour les fêtes avant de reprendre nos combats.

Sommaire :

P 1 : Edito

P 2 : Retraité.es syndiqué.es

P 3 : Processus des mobilisations,

P 3 : Calendrier des réunions UFR

P 4, 5, 6 : dossier du mois

P 6 : Devant la CNRACL

P 7 : Les aides du FAS

P 8 : RAFP

P 9 : Calendrier des paiements

P 9 : Bilan annuel du QVS de l'UFR

P 10 : Bilan annuel du Revendicatif de l'UFR

P 11 : Appel du Comité Général de l'UCR

P 12 : A vos crayons

P 12 : Un peu de lecture

P 13 :

Syndicalisation

P 14 : Vœux du S.G. de l'UFR

« comment dire la vérité sur le fascisme, dont on se déclare adversaire, si l'on ne veut rien dire sur le capitalisme qui l'engendre »

Bertolt Brecht

Syndicalisation des retraité.es : Passons du dire au faire et ensemble !

Plus particulièrement depuis sa dernière conférence en avril 2022, notre UFR a mis l'accent sur la syndicalisation des retraité.es et la continuité revendicative et syndicale actif/retraité.

Le dernier état COGÉTISE en date du 31 octobre 2024 illustre parfaitement le chemin qui nous reste collectivement à parcourir pour atteindre un syndicalisme de masse parmi les retraité.es relevant du champ de syndicalisation de notre Fédération.

En France, la part des retraité.es dans la société est de plus en plus importante.

Dans le même temps, nous assistons au sein de la fonction publique territoriale à un vieillissement de ses effectifs : le nombre de fonctionnaires âgé.es de 50 ans et plus est en très forte progression depuis 1992 et atteindrait 49% des effectifs.

Cela amènera des vagues importantes de départ à la retraite d'ici 2030, estimée à 40% des effectifs territoriaux. Dans certaines collectivités, ce pourcentage dépassera les 50%.

Ces éléments démontrent l'impérieuse nécessité de plus et mieux prendre en compte la question de la syndicalisation des retraité.es au sein de notre fédération.

Si l'UFR, sa Commission nationale, les référents UFR au sein des CSD ont un rôle à jouer dans la dynamique à mettre en place, cette dernière ne pourra voir le jour que grâce à une prise de conscience des directions syndicales.

Il ne s'agit pas, pour l'UFR, de s'ériger en donneur de leçon ou de rajouter une charge de travail supplémentaire aux camarades en responsabilité au sein des syndicats ou des CSD, mais bien d'agir ensemble pour gagner la syndicalisation du plus grand nombre de retraité.es.

Comme vous le savez, l'UFR a mis en place une organisation essentiellement axée sur ces sujets déterminant pour l'avenir de notre organisation : référent CSD, coopérant, membre de la Commission nationale, journée d'étude...

Le CNF a également validé une évolution quant à l'organisation syndicale des retraité.es au niveau des départements.

Il convient à présent de passer du dire au faire !

Pour cela et dans un premier temps, il est nécessaire que tous les syndiqué.es retraité.es soient bien enregistrés aussi bien dans COGITIEL que dans COGÉTISE, comme retraité.e. Nous savons que trop souvent encore beaucoup de syndicats déclarent des syndiqué.es retraité.es comme des actif.ves. Cette situation est préjudiciable avant tout aux camarades retraités qui du coup ne sont pas connus de l'UFR, de l'USR et ne perçoivent aucune information « retraités ». De plus, cette pratique fausse les états d'organisation.

De même, en début chaque année, les directions syndicales doivent identifier les camarades « actif/ves » qui vont partir à la retraite au cours de l'année, afin de leur proposer de poursuivre leur engagement syndical à la retraite. Le statut de retraité n'amenuise pas l'importance de rester syndiqué et de continuer à revendiquer, bien au contraire. Pour les aider les directions syndicales, l'UFR met à disposition des syndicats un certain nombre de supports de communication.

Le troisième axe de notre démarche, porte sur la syndicalisation des retraité.es. Savoir vouloir mettre la barre trop haute, il s'agit de proposer la syndicalisation CGT à des retraités. Les occasions de manquent aussi bien dans la sphère publique que privé.

C'est bien ensemble que nous pourrons relever le défi de la continuité revendicative et syndicale actif/retraité et de la syndicalisation des retraité.es au sein de notre Fédération.

L'UFR reste à votre disposition pour cela. Alors faisons !

PROCESSUS DES MOBILISATIONS

Notre pays vit une crise politique et sociale sans précédent. Cette situation découle de l'autisme du Président de la république de ne pas vouloir prendre en compte le vote des Françaises et des Français exprimé lors des élections législatives du printemps dernier.

Ces derniers ayant à une large majorité rejeté la politique menée ces derniers années, frappée du joug de l'austérité pour les salarié.es actif.ves et retraité.es.

C'est l'échec annoncé de la politique de l'offre et du ruissellement chère à Macron et de toute sa clique de libéraux ! les conséquences sont terribles pour le monde du travail.

Les plans de licenciements se succèdent les uns aux autres. A ce jour nous dénombrons 130 plans de licenciement prévoyant la suppression 300.000 emplois. Face à cette saignée, la CGT revendique un moratoire. Les Services Publics fondent comme neige au soleil, le statut de la fonction publique démembré pièce par pièce...

Les retraité.es ne sont pas en reste, si le PFSS 2025 n'a pas été adopté et avec lui la mesure concernant le report de la révélation des retraités, il n'en demeure pas moins que la situation des retraités est loin d'être enviable et ces derniers ne sont des privilèges !

Dans ce contexte, nous attendons du prochain gouvernement qu'il réponde enfin aux revendications des salariés, des retraités.

Le processus de mobilisation mis en place par la CGT permet l'expression du mécontentement grandissant et la satisfaction des revendications



A l'inverse des politiques menées ces derniers années par les gouvernements successifs, s'acharnant à détruire les conquêtes sociales obtenus par les luttes, il est nécessaire qu'une véritable politique de rupture soit mise en place.

La justice sociale, une autre répartition des richesses, la reconquête de la sécurité sociale branches maladie, retraite, famille, la défense des services publics, la création d'emploi publics, l'augmentation des salaires et de pensions de retraite s'imposent.

Le comité général de l'Union Confédérale des Retraité.es réuni les 9 et 10 décembre appelle l'ensemble des retraité.es à une grande journée de mobilisation nationale dans la deuxième quinzaine de mars 2025 et à faire de l'année 2025 l'année de la reconquête de la sécurité sociale et du droit à la santé.

Christophe Couderc

Calendrier des réunions 2025

Mois	Commission nationale	Salle
Janvier	Mardi 21	Patricia San Martin
Mars	Jeudi 20	Patricia San Martin
Juin	Mardi 24	Patricia San Martin
Octobre	Jeudi 2	Patricia San Martin



La CNRACL – Un combat qu’il faut mener en urgence

Notre camarade Claude BARRE – administrateur CNRACL élu dans le collège retraité au Conseil d’Administration a répondu aux questions posées par Christine SOLAIRE, membre du bureau de l’UFR.

C.S. : Peux-tu nous dire pourquoi la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales) est une Caisse de retraite différente des autres ?

C.B. : La CNRACL est le régime spécial de la Sécurité Sociale chargé de l’assurance vieillesse des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, et couvre aussi le risque d’inaptitude définitive à l’exercice des fonctions du fonctionnaire. Seules les cotisations des agents et employeurs assurent ces attributions. C’est le deuxième régime de retraite en France avec 2,5 millions de cotisants, 1,6 millions de pensionnés et 41 600 employeurs. L’institution fonctionne sur le principe de la répartition et s’inspire de la législation applicable aux fonctionnaires de l’Etat. Elle est alignée sur la fonction publique d’État en termes de droits à prestation et de taux de cotisation des agents. Régime de retraité intégré, elle assure la couverture de base des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Elle dispose d’un **Fonds d’Action Sociale** à destination des retraités les plus démunis et d’un Fonds National de Prévention. La Caisse des dépôts est le gestionnaire du régime, prépare les séances du conseil d’administration, des commissions, échanges avec les services de l’État. Les objectifs et les moyens dévolus au gestionnaire sont précisés dans la convention d’objectif et de gestion (**COG**), convention tripartite entre l’Etat, la CNRACL et la Caisse des Dépôts.

C.S. : Peux-tu nous dire comment est composé le Conseil d’Administration et comment fonctionne-t-il ?

C. B. : Le conseil d’administration est composé de 16 membres titulaires, élus dans les 9 mois suivant les élections municipales, chacun disposant d’une voix délibérative. La représentation est paritaire : 8 membres représentent les affiliés (CGT/CFDT et FO), 8 membres représentent les employeurs (5 Territoriaux et 3 Hospitaliers), 16 membres suppléants, 2 commissaires du Gouvernement avec droit de veto sur toute délibération (Ministère du budget/ Ministère de la Sécurité Sociale). Avec voix consultative, le Président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et le Président de la fonction publique hospitalière, qui ne participent jamais.

Le conseil d’administration délibère sur toutes les questions d’ordre général concernant l’organisation intérieure et l’administration de la caisse nationale, notamment sur le règlement intérieur, les comptes annuels, le budget de gestion, le règlement financier, la convention d’objectifs et de gestion, l’orientation générale de la politique de placement des actifs à l’Ircantec, les dons et legs, l’exercice de toute action en justice, les transactions, et les conditions dans lesquelles sont décidés et mis en œuvre les services aux actifs, retraités et employeurs de la caisse nationale, et en particulier les aides et secours en faveur des retraités, les prêts aux collectivités locales destinés à faciliter la modernisation des établissements d’hébergement accueillant des retraités de la caisse nationale ;

La définition du programme d’actions du Fonds national de prévention après avis ou sur proposition du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale et du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière.

5 commissions se réunissent pour préparer chaque séance plénière, donner un avis, émet des propositions :

- Commissions des comptes : pour toutes les affaires financières du régime, situation et prévision de la trésorerie, situation des employeurs défaillants et le règlement des pensions.
- Commission de la réglementation : échanges avec les différents ministères sur les textes pour précisions ou propositions ou problématiques soulevées lors leur mise en œuvre, les validations des périodes, dispositif en extinction, l’homologation de réseaux souterrains, les catégories actives, la prise en charge des frais médicaux pour invalidité. Fin 2022, l’État a utilisé son droit de veto concernant la délibération relative au seuil d’affiliation des agents à temps non complet, puis, par arrêté début 2023, a purement et simplement supprimé cette prérogative du conseil d’administration .
- Commission invalidité et prévention : accompagnement des employeurs dans des démarches de prévention face aux risques professionnels et l’amélioration des conditions de travail, recueil des accidents de service (Prorisq) et données dans la banque nationale des données (BND), déploiement d’expérimentations, remboursement de matériel de prévention aux employeurs.
- Commission du développement et partenariat : partenariat avec les CDG et établissements hospitaliers, prêts aux collectivités, formation pour les représentants des organisations syndicales élus au CA pour la réglementation et l’invalidité, programme loisirs pour les pensionnés, examen de divers partenariats pour l’habitat partagé, avec des structures pour les aidants, pour les retraités atteints de la maladie d’Alzheimer.
- Commission du Fonds d’action sociale : Dans un budget contraint élaboration des barèmes pour bénéficier des aides, définition des celles-ci (aide à domicile, chauffage, pour enfant handicapé, dépenses liées au handicap, énergie, complémentaire santé, vacances, détresse financière, prêts sociaux à 0%) ; Adhésion à l’inter-régimes pour la prévention du bien vieillir par différents ateliers sur tout le territoire.



C. B. :

1) Calcul des pensions :

Pour le secteur privé, les retraités reçoivent une pension du régime général et du régime complémentaire ARRCO pour les ouvriers, techniciens, professions intermédiaires et AGIRC pour les cadres (régimes par points). Les pensions du régime général sont calculées selon la moyenne des 25 meilleures années s’y ajoutent les complémentaires dont les pensions sont proportionnelles aux rémunérations perçues et cotisations variables selon les conventions collectives.

Pour la Fonction publique : Calcul selon l’indice détenu depuis au moins 6 mois avant la retraite. Des majorations liées à la situation familiale (enfants nés après 2004 et à partir de 3 enfants, ou pour enfant handicapé). Des bonifications liées aux enfants nés avant 2004, services civils rendus hors Europe, campagne militaire, service aérien ou sous-marin, pour les sapeurs-pompiers, agents des réseaux souterrains « homologués » et identificateurs de l’Institut médico-légal de la ville de Paris. S’y ajoute le régime additionnel de la Fonction publique pour prise en compte des primes ; Régime par points actualisés chaque année ;

Les Versements entre 62 et 64 ans selon la génération, même si départ anticipé au titre de la CNRACL

2) Pénibilité : Travail de nuit, à la chaîne, 3/8, travail sous terre/mer, bruyant et températures extrêmes les salariés bénéficient du compte professionnel de prévention par points et selon une durée minimale d’activité. Pour la fonction publique cela se traduit par une reconnaissance collective de la pénibilité à travers la catégorie active (départ possible de 57 ans à 59 ans) et insalubre de 52 ans à 54 ans).

3) Maladie : Le contrat de travail d’un salarié en arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel est suspendu ; le salarié perçoit des indemnités journalières selon son ancienneté et en décroissance selon le temps du congé maladie.

CNRACL : Pris en compte intégrale pour le droit à pension, calcul de la pension et durée d’assurance : le congé d’1 an en maladie ordinaire, 3 ans en longue maladie et 5 ans en maladie longue durée.

4) Réversion : 54% de la pension et ne pas dépasser un plafond de 24 232 € seul ou 38 771 en couple + 60% de la complémentaire.

CNRACL : 50% de la soumise à conditions au moins 4 ans de mariage ou avoir un enfant issu de

' OÙ SONT PASSÉS LES MILLIARDS DE NOTRE CAISSE DE RETRAITE ? '

l’union ; Réversion répartie entre les différents ayants cause (conjoint/orphelin).

C.S. : Pourrais-tu nous expliquer pourquoi cette Caisse excédentaire il y a quelques années est déficitaire aujourd’hui et qu’elles en sont les causes ?

C. B. : D’un excédent de 15 M€ en 2017, c’est en 2020, que le déficit s’installe avec un résultat déficitaire de 1 473 M€ et des fonds propres à moins 574 M€ ; En 2023, le déficit est de 2 523 M€, les fonds propres à moins 4 861 M€.

Plusieurs facteurs sont la cause du chaos : Le ratio démographique (cotisants/pensionnés) s’établissait en 1987 à 4 actifs/pensionné puis n’a cessé de diminuer à 2,01 actifs/pensionné en 2012 ; 1,40 en 2023 (résultat de non-titularisations remplacées par des agents contractuels dépendant du régime général et de l’Ircantec).

La compensation inter régimes : les caisses de retraite se doivent par solidarité aider les régimes déficitaires ; depuis 1974, la CNRACL a versé près de 80 milliards d’euros à ce titre vidant ainsi la trésorerie et les capitaux propres. Bien qu’en diminution et malgré le déficit le régime doit toujours régler cette compensation (599,5 M€ en 2023).

Pour la CNRACL, les prestations servies (25,9 Md€) sont supérieures aux cotisations reçues (24,4 Md€) d’où la nécessité d’emprunter pour régler les pensions. Faute de fonds suffisants, la CNRACL doit recourir tout au long de l’année à des financements auprès de l’Urssaf. Ce financement a généré des charges financières pour un montant de 139,2 M€ en 2023. 100 employeurs principalement du versant hospitalier sont défaillants pour un montant de 405,9 M€.

C.S. : Il y a eu plusieurs rapports parus récemment dont celui de l’IGAS qui donnent des pistes pour la sauver, comment la CGT s’inscrit dans ces préconisations ?

C. B. : En effet, il y a des pistes telles que :

- La titularisation de tous les agents (contractuels),
- l’affiliation des agents à temps non-complet,
- l’augmentation du point d’indice,
- la suppression du RAFF

et en parallèle :

- l’intégration des primes au traitement de base
- que l’État donne les moyens nécessaires aux hôpitaux de régler leurs dettes et ainsi assurer le paiement des cotisations « employeurs ».



C.S. : Tu fais partie de la commission du FAS. Peux-tu nous expliquer comment ce fonds d'aide sociale fonctionne ? Quels en sont les enjeux ?

C.B : Les aides sont destinées aux pensionnés en situation de fragilité financière et qui ont un montant du RFR entre 11 000 à 24 000 €. En 2023, 129 000 aides ont été accordées à 67 000 retraités soit 4,2% des pensionnés. Par arrêté 0,8% devrait être affecté au FAS, mais le budget du FAS étant imposé par l'État (pour 2023 : 134,5 M€) soit 0,55%.

Au vu de la précarité de certains pensionnés, ne serait-il pas logique que ce montant global d'aides ne soit pas augmenté dans la limite définie à l'arrêté précité ? Les besoins existent faut-il que nos dirigeants l'admettent... Depuis 10 ans, sans prendre en compte l'augmentation de l'aide-ménagère définie par l'État, le budget n'a pas augmenté ce qui est un scandale.

C.S. : Comment peut-on faire une demande d'aide ?

COMMENT CONTACTER LA CNRACL ?



C. B. : Les demandes sont à formuler sur le site de la CNRACL (www.cnrACL.retraites.fr) ou demandez à recevoir un imprimé

Par téléphone : 0 800 973 973

(numéro vocal gratuit), préparez le numéro de sécurité sociale (figurant sur la carte Vitale) et le numéro de pension.

Par courrier affranchi :

Caisse des Dépôts - Fonds d'action sociale - 6 place des Citernes - 33059 Bordeaux cedex

C. S. : Comment vois-tu l'avenir de la Caisse et comment la CGT peut peser sur le Conseil d'administration pour trouver des solutions ?

C. B. : Chacun comprendra que l'avenir est sombre si aucune mesure n'est prise d'urgence pour, d'une part, pallier le déficit du régime et d'autre part, prévoir de façon pérenne par différentes mesures la survie de la caisse à défaut d'être aligné sur le régime général... La titularisation de tous les agents (contractuels) et agents à temps non-complet) œuvrant dans la Territoriale et l'Hospitalière est indispensable pour que le ratio agents/pensionnés permettent au régime d'assurer toutes ses missions.

La CGT avec ses Élus, le Conseil d'administration alertent de la situation préoccupante depuis des années mais faut-il être entendu ! A ce jour, outre un rapport de l'Inspection des affaires sociales, de l'Inspection des finances et de l'Inspection générale de l'administration dressant des pistes pour le désendettement de la CNRACL, Gouvernement et Législateur sont les seuls à avoir les moyens de sauver la CNRACL et les Fonctions publiques territoriale et hospitalière mais faut-il le vouloir ?

C.S. : Merci Claude de bien avoir voulu répondre à nos questions.



MOBILISONS- NOUS POUR LA DÉFENSE ET LA PÉRENNITÉ DE NOTRE CAISSE DE RETRAITES, LA CNRACL



Une centaine de militant.es venu.es de plusieurs régions s'est tenu devant la CNRACL à Bordeaux le 11 décembre où une délégation CGT a été reçue par Jean-Pierre Cazenave, président du conseil d'administration, en présence de Michèle Carbonnier Ben Azouz, responsable du groupe des élu.e.s CGT Santé / SP.



Caisse nationale de retraites
des agents des collectivités locales

Les aides du Fonds d'action sociale (FAS) 2024 peuvent encore être demandées

Il est encore temps de faire une demande d'aide énergie, complémentaire santé, équipement ménager, vacances, ou encore scolarité.

Vérifiez vos conditions d'éligibilité dès maintenant :

Aides dont vous pouvez bénéficier par situation familiale et revenu fiscal de référence	Revenu fiscal de référence							
	Personne seule				Couple			
	Inférieur à 11 500 €	Entre 11 501 € et 13 000 €	Entre 13 001 € et 14 500 €	Entre 14 501 € et 16 000 €	Inférieur à 17 250 €	Entre 17 251 € et 19 500 €	Entre 19 501 € et 21 750 €	Entre 21 751 € et 24 000 €
Énergie	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Complémentaire santé	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Équipement ménager	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
Vacances	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
Aide scolarité	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
Montant maximum attribuable, hors aide scolarité	2 500 €	2 125 €	1 750 €	1 375 €	2 500 €	2 125 €	1 750 €	1 375 €

Il est déduit de votre revenu de référence 2 000 € par enfant fiscalement à charge.

Il est également tenu compte des frais d'hébergement de votre conjoint dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), ou un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), ou un établissement de soins de longue durée (ESLD) ou une unité de soins de longue durée (USLD) ou une résidence autonomie.

> **Déjà bénéficiaires des aides du fonds d'action sociale (FAS) en 2023**, vous pouvez demander de nouveau des aides.

Elles peuvent être allouées tous les ans si vous remplissez les conditions.

Elles ne sont pas imposables, ni récupérables sur succession.

> Comment constituer votre dossier ?

Vous pouvez faire votre demande d'aide **en ligne**, depuis votre **espace personnel « Ma retraite publique »**, votre demande sera traitée plus rapidement.

[Accédez à Ma retraite publique](#)

Vous pouvez déposer votre demande en ligne jusqu'au 31 décembre 2024.

Si vous n'avez pas la possibilité de réaliser votre demande en ligne, vous devrez demander des imprimés d'aides par téléphone ou par courrier.

- **Par téléphone** : au **0800 973 973** (serveur vocal accessible 7j/7 et 24h/24).
- **Par courrier** : Caisse des Dépôts
Fonds d'action sociale
6, place des Citernes
33059 BORDEAUX CEDEX

La date limite pour demander un imprimé est fixée au 15 décembre 2024.
Date limite de réception au FAS : 10 janvier 2025.

R.A.F.P. (Retraite additionnelle de la Fonction Publique)

4% d'augmentation pour 2025



Plutôt une bonne nouvelle, puisque le point de la valeur de service (celui qui sert au calcul de votre retraite additionnelle en fonction du nombre de points que vous avez acquis) **augmentera de 4% au 1^{er} janvier 2025**.

Cela fait 2% de plus que l'inflation selon son calcul inscrit dans le P.L.F. 2025 (Projet de Loi de Finances), même si celui n'a pu être voté à la suite de la censure gouvernementale. Déjà début 2024, dans le cadre de la

négociation pour l'augmentation de la valeur de service qui sera appliquée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024, il fut décidé d'une augmentation de 2% au-delà de l'inflation 2023, soit 6,8% pour 2024.

La majoration s'applique tant au versement en capital qu'en rente.

Explications techniques :

Lors des discussions de 2022, puis de 2023 entre les administrateurs syndicaux, les administrateurs employeurs et les personnalités qualifiées (désignées par les pouvoirs publics), la faiblesse du taux de rendement interne de la retraite additionnelle avait été soulignée (T.R.I. correspondant aux cotisations par rapport aux prestations servies).

Cette critique avait aussi été formulée par le Conseil d'Orientation des Retraites dans son rapport 2022 (C.O.R.).

L'augmentation de 2% supplémentaire ne fut pas appliquée à la valeur d'acquisition. Cette décorrélation a mécaniquement réactualisé le T.R.I. de 3,74% à 3.81%. Le même principe d'une augmentation de 2 % au-dessus de l'inflation 2024 fut aussi pré-programmé pour 2025 sur la valeur de service, sous réserve que la conjoncture le permette.

Ceci devait à nouveau rendre plus favorable le taux de rendement du R.A.F.P. à 3,89%.

L'année 2024 fut malheureusement ponctuée de graves évènements économiques, politiques tant au niveau de la politique nationale, qu'internationale, de catastrophes climatiques, d'un nombre grandissant de conflits...

Malgré cela, les bons résultats comptables de l'Etablissement notamment consolidé par des modifications plus favorables aux affilié.es de paramètres techniques (espérance de vie, frais de gestion de l'établissement, taux de prudence appliqué sur la volatilité des marchés, etc...), ont permis aux administrateurs de maintenir l'objectif et de confirmer la majoration supplémentaire pour 2025.

Ce sera donc 4% pour cette année avec une volonté affichée des administrateurs de continuer sur cette trajectoire.

Même si les montants de rentes restent modiques, l'unanimité syndicale acquise en réunion préparatoire, la C.G.T. en est la 1ere force, permet de défendre les intérêts des affilié.es actif.ves et retraité.es.

L'administrateur C.G.T.
Didier Louvet

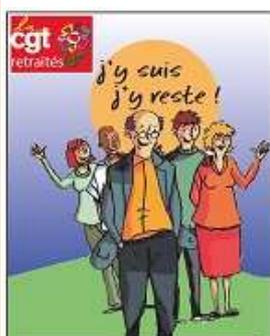
Le 18 décembre 2024

Calendrier des paiements des pensions pour 2025

L'administration vient de dévoiler le calendrier 2025 de versement des pensions de retraite des agent.es publics. Ce calendrier diffère selon que les agent.es relèvent du service des retraites de l'État (SRE), pour les fonctionnaires de l'État, ou de la CNRACL, pour les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

À la différence des fonctionnaires, qui se voient verser leurs pensions en fin de mois, les contractuel.les, qui relèvent pour leur part du régime général de retraite, perçoivent leurs pensions de retraite en général le 9 du mois suivant celui pour lequel ces pensions sont établies. Voici le calendrier prévisionnel de versement des pensions de retraite des agent.es publics.

Mois concerné en 2025	SRE (fonctionnaires de l'Etat)	CNRACL (fonctionnaires territoriaux et hospitaliers)	Régime général (contractuel.les)
Janvier	Jeudi 30 janvier 2025	Jeudi 30 janvier 2025	Vendredi 7 février 2025
Février	Jeudi 27 février 2025	Jeudi 27 février 2025	Vendredi 7 mars 2025
Mars	Lundi 31 mars 2025	Vendredi 28 mars 2025	Mercredi 9 avril 2025
Avril	Mercredi 30 avril 2025	Mardi 29 avril 2025	Vendredi 9 mai 2025
Mai	Vendredi 30 mai 2025	Mercredi 28 mai 2025	Lundi 9 juin 2025
Juin	Lundi 30 juin 2025	Vendredi 27 juin 2025	Mercredi 9 juillet 2025
Juillet	Jeudi 31 juillet 2025	Mercredi 30 juillet 2025	Vendredi 8 août 2025
Août	Vendredi 29 août 2025	Jeudi 28 août 2025	Mardi 9 septembre 2025
Septembre	Mardi 30 septembre 2025	Lundi 29 septembre 2025	Jeudi 9 octobre 2025
Octobre	Vendredi 31 octobre 2025	Mercredi 30 octobre 2025	Vendredi 7 novembre 2025
Novembre	Vendredi 28 novembre 2025	Jeudi 27 novembre 2025	Mardi 9 décembre 2025
Décembre	Mardi 30 décembre 2025	Mardi 23 décembre 2025	Vendredi 9 janvier 2026



BILAN ANNUEL DU GROUPE DE TRAVAIL QVS DE L'UFR

Par Annie Nomballier et Catherine Salvadori

Le groupe de travail QVS de l'UFR constitué d'une quinzaine de camarades issu.es de plusieurs départements s'est réuni à plusieurs reprises depuis le début du mandat.

Un travail commun a été réalisé le 13 février 2024 où il a été étudié un courrier vers les animateurs des CSD et les secrétaires des syndicats et validé par le bureau de l'UFR ainsi que par la commission nationale le 14 février 2024.

Dans le même temps le bureau s'est organisé pour mettre un coopérant (e) par région dont le but est d'avoir un référent (e) par département pour que les syndicats et sections syndicales veillent à ce que les retraité.es soient déclaré.es comme tel.les lors des versements de cotisations à Cogétise.

Une plaquette sur la continuité revendicative et syndicale est en préparation avec l'aide des camarades :

François Béal, Marc Bozier, Eric Chamougou, Béatrice Delafond, Didier Dumont, Fayard José, Michel Lavigne, Pierrick Marais, Philippe Mouchel, Jean-Paul Soriaux, Dany Trottier et certains référent.es des CSD.



BILAN ANNUEL DU GROUPE DE TRAVAIL REVENDICATIF DE L'UFR

Tout d'abord notre groupe de travail se rencontre uniquement à l'occasion des commissions nationales et aussi en visioconférences pour les besoins entre deux commissions.

Nous avons réalisé nos travaux autour de 4 thèmes décidés en bureau.

Ces travaux seront présentés tout d'abord au bureau avant d'être proposés à la commission nationale pour validation et seront ensuite diffusés à l'ensemble des retraités CGT par le biais des outils de communications de l'UFR.

1^{er} thème : La place des retraités dans la société et dans la CGT.

L'objectif est de présenter des arguments en faveur de l'intégration des retraités dans la société et de définir des actions à entreprendre afin de garantir leur accessibilité et leur capacité d'être acteur dans tous les aspects de celle-ci. Concernant la place des retraités au sein de la CGT, nous avons particulièrement axé nos efforts sur l'accueil des retraités et futurs retraités dans nos structures en territoire. Nous avons également réfléchi avec la fédération pour explorer la création de syndicats de zones ou départementaux pour les retraités de la CGT, sans sections syndicales ou qu'ils aient déménagé lors de leur départ à la retraite, afin de réduire la perte significative de syndiqués.



2^{ème} thème : Le pouvoir d'achat des retraités

Une fois le constat fait sur l'érosion importante du pouvoir d'achat des retraités, notre travail s'est concentré sur la manière de mobiliser ces derniers autour des enjeux liés à leur pouvoir d'achat. Depuis notre 13^{ème} conférence, cela a donné lieu à la création de quelques tracts sur ce sujet, dans le cadre des appels aux mobilisations pour aboutir à nos revendications communes concernant le pouvoir d'achat, la revalorisation de nos pensions

et retraites et d'exiger que nos pensions soient alignées sur le niveau du SMIC à 2000€, du rattrapage de 300€ pour toutes et tous pour combler le niveau de vie perdu depuis de nombreuses années. Sans oublier pour autant l'augmentation du point d'indice à 6€ et un autre partage des richesses créées par celles et ceux qui les produisent mais aussi par celles et ceux qui les ont créées avant leur départ à la retraite.

3^{ème} thème : Des services publics pour toutes et tous

Force est de constater que les politiques menées depuis de nombreuses années ont érodé les services publics. Nos réflexions sur ce sujet ont orienté nos travaux sur notre capacité de s'engager en faveur de services publics de qualité accessibles à toutes et tous et partout dans les territoires urbains comme ruraux et de façon égalitaire, à porter les luttes partout dans les départements aux côtés de nos structures interprofessionnelles (UL, UD, CSD) pour la défense des emplois car là où les emplois font défaut, les services publics disparaissent et là où il n'y a pas de services publics, il n'y a pas d'emplois. Proposer de s'engager à mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour que les retraités puissent disposer d'un véritable accès aux services publics répondant à leurs besoins en toutes circonstances et assurés par des agents titulaires.

4^{ème} thème : L'impact des nouvelles technologies chez les retraités

Là aussi, nous ne sommes pas toutes et tous égaux face à ces technologies de pointe. En conséquence, il arrive très souvent, et tout particulièrement en milieu rural, que même une maîtrise limitée de l'outil informatique isole les populations, avec les retraités en première ligne. Si nous pensons que ces nouvelles technologies sont des atouts pour la population, il n'en demeure pas moins que le maintien et le développement de la présence humaine dans nos services publics doit être une priorité et l'acteur central des choix de société.



APPEL DU COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT

Depuis des mois, les retraité·es mènent des actions sous des formes diverses. Ces mobilisations ont permis des avancées, certes insuffisantes, qui nous encouragent à poursuivre.

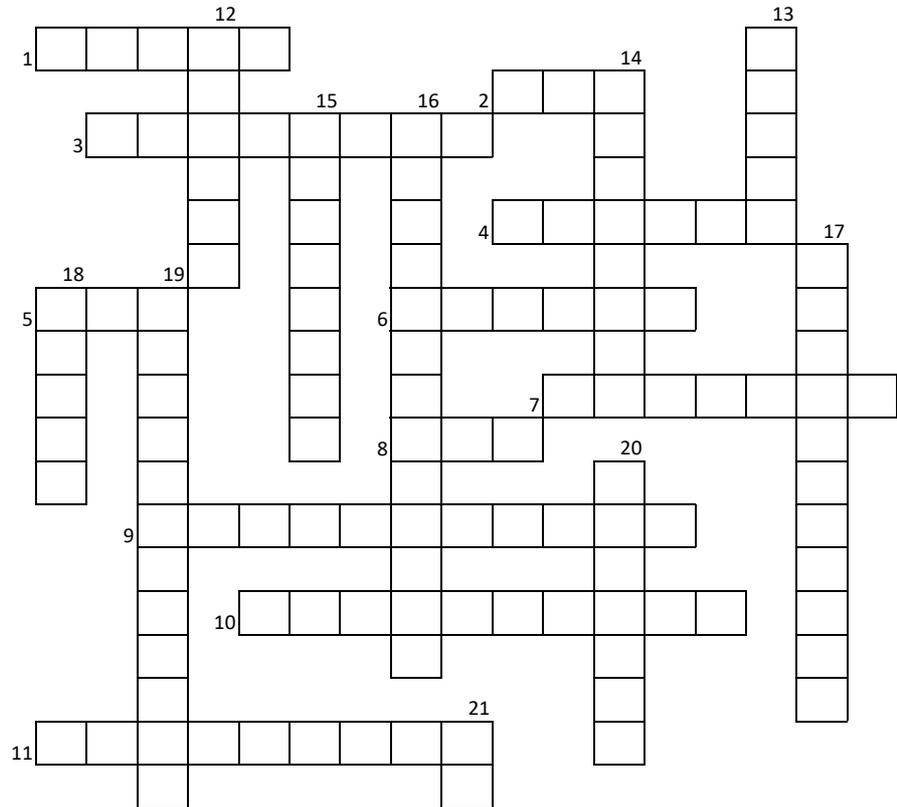
Malheureusement, nous devons constater que les différents gouvernements s'acharnent à détruire ce que nous avons conquis et défendu tout au long de nos vies militantes et citoyennes : démantèlement de la Sécurité sociale, des services publics, de l'industrie, la marchandisation du système de santé, la spirale de la privatisation et de spéculation engagée par les différents gouvernements entraîne une flambée des prix non maîtrisée.

Ces éléments provoquent aujourd'hui un accroissement de la pauvreté, notamment chez les femmes, avec pour conséquence une baisse des niveaux de vie, laissant une partie croissante de la population dans l'anxiété du lendemain, la peur de la maladie et celle de la solitude. Il est pourtant possible d'agir autrement : conquérir et reconquérir une Sécurité sociale intégrale financée exclusivement par les cotisations sociales, bâtir un système de santé performant et public, renforcer des services publics adaptés aux besoins de toutes et tous, et garantir un niveau de pensions et de retraites permettant à chacun·e de vivre dignement cette étape de la vie.

Nous ne renoncerons pas à nos revendications et restons déterminé·es à les faire aboutir. La responsabilité du gouvernement et du patronat dans la situation actuelle est totale. En tant que retraité·es, nous sommes conscient·es que l'avenir de l'industrie, d'une agriculture respectueuse de l'environnement, des services publics de proximité constituent des enjeux cruciaux pour le bien-être et le bien-vivre à toutes les étapes de la vie. Nous nous engageons aux côtés des actives et actifs dans toutes les actions décidées en faveur de la justice sociale et environnementale.

Face à la volonté de diviser jeunes et retraité·es, salarié·es et retraité·es, ou même les retraité·es entre elles et eux, nous réaffirmons notre volonté de rassembler et de travailler ensemble pour un véritable changement de société. Nous mènerons les luttes nécessaires pour la paix dans le monde, contre les ventes d'armes et l'augmentation des budgets militaires, l'égalité entre toutes et tous, la reconnaissance du travail et, par conséquent, de la retraite.

C'est pourquoi le Comité général, réuni les 9 et 10 décembre 2024, appelle l'ensemble des retraité·es à une grande journée de mobilisation nationale dans la deuxième quinzaine de mars et à faire de l'année 2025 l'année de la reconquête de la Sécurité sociale et du droit à la Santé.



- | | |
|---|---|
| 1— projet de financement de la sécurité sociale | 11—le gouvernement et les médias en font tous les jours |
| 2—union confédérale des retraité.es | 12— en politique, on l’oublie bien souvent |
| 3—fin d’année chaude en 2024 | 13—elle nous est chère |
| 4—ne cesse pas de vouloir imposer ses dictats | 14—on dit souvent qu’elle est trop petite |
| 5 — héritage de Rocard | 15—logement ministériel à durée limitée |
| 6— les retraité.es n’en sont pas | 16— la principale pour les retraité.es est le pouvoir d’achat |
| 7—ce serait la faute des collectivités ! | 17—on les remboursent ou pas ou de moins en moins |
| 8—la plus grosse OS | 18—démolition des services publics |
| 9—un des principes de base | 19_ ensemble d’incompétents nommé par Jupiter |
| 10—on devrait peut-être la faire | 20—Il est bien mal en point |

Réponses mots croisés lettre 33

1 syndicat – 2 motivation – 3 syndiqué – 4 grève – 5 réforme – 6 cotisations – 7 avantage – 8 pension – 9 manifestation – 10 salaire – 11 badge – 12 départ – 13 congés – 14 retraitée – 15 retraite – 16 âge – 17 solidarité – 18 revendications

Un peu de lecture

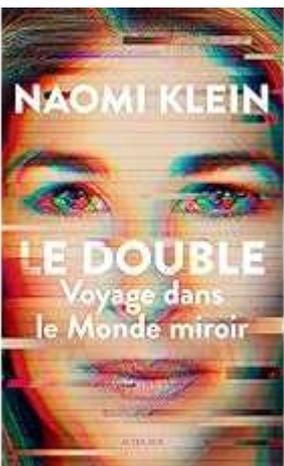
Un beau cadeau pour les fêtes de fin d’année !!

Le double : voyage dans le monde miroir – éditions actes sud

Noami Klein écrivaine engagée, critique percutante du système néolibéral. Elle a écrit entre autres La stratégie du choc, No logo....

Imaginez : vous vous réveillez un matin et vous découvrez un second moi, un double qui vous ressemble un peu et pas du tout ; un double qui a partagé nombre de vos préoccupations mais qui sert à présent les causes que vous avez toujours combattues. Cette découverte, Naomi Klein l’a faite à ses dépens !

Ce livre est un voyage dans les bas-fonds politiques de l’Amérique du Nord et plus généralement de l’Occident. Le double nous plonge dans le labyrinthe des miroirs d’une certaine droite





Je suis
RETRAITÉ·E
OU FUTUR·E RETRAITÉ·E
de la Fonction publique
territoriale (commune, intercommunalité,
 métropole, région, département, SDIS)

RETRAITÉ·E OU FUTUR·E
RETRAITÉ·E du secteur privé
 (logement social, entreprises privées de l'eau ou du funéraire)
ceci me concerne !

Enfin, me voilà à la retraite, tant attendue, tant désirée ou sur le point de l'être !
 Bienvenue dans cette nouvelle tranche de vie où nous sommes libéré·es des contraintes liées au travail et pouvons savourer le temps de vivre !

Comme la vie de retraité·e n'est pas en dehors de la société et de ses injustices, les revendications syndicales gardent toute leur actualité :

- avec des problématiques propres aux retraité·es telles que : le montant des pensions de retraite, la prise en charge de la perte d'autonomie, la défense de la CNRACL et son Fonds d'Action sociale,
- mais également pour l'accès à un logement, aux transports, la défense de la sécurité sociale, les services publics de proximité, l'accès aux soins pour tous et de qualité, l'accès à la culture et aux sports...

Être syndiqué·e CGT à la retraite, c'est se battre pour ses revendications, garder le lien avec les actif·ves, mais avoir aussi un espace d'échanges, de rencontres, de fraternité, de solidarité, de camaraderie entre les adhérent·es et militant·es CGT.

Rester syndiqué·e ou se syndiquer à la retraite te permettra de recevoir les informations de l'UFR, le journal *Ensemble*, le *Service public magazine* et l'ensemble des informations de l'organisation CGT. Le magazine *Vie Nouvelle* est aussi un outil de qualité indispensable pour lequel tu pourras choisir entre l'abonnement individuel ou collectif avec la section de ton syndicat.

Si le montant de la cotisation peut paraître un frein à ton adhésion, sache que ta cotisation annuelle te donne droit à une réduction d'impôt ou un crédit d'impôt à hauteur de 66%.

BULLETIN D'ADHÉSION

à l'Union fédérale des retraité·es CGT des Services publics

Retraité·e isolé·e ? **NON!** Retraité·e syndiqué·e ? **OUI!**

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS

Mon pouvoir d'achat - Ma retraite - Ma santé - Mes besoins quotidiens

JE ME SYNDIQUE À LA CGT



Nom Prénom.....
 Adresse postale.....
 Code postal Ville
 Adresse mail @.....
 N° de téléphone
 Branche professionnelle d'origine

À renvoyer à : **Fédération CGT des Services publics – Union fédérale des retraité·es**
 Case 547 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL CEDEX - ufr@fdsp-cgt.fr



Chères, chers camarades,

À quelques encablures de la fin d'année, c'est l'occasion pour nous de nous adresser directement à vous, de prendre en quelque sorte de vos nouvelles avec bienveillance ainsi que de commencer à dresser un premier bilan de l'année écoulée et de se projeter sur 2025.

L'année 2024 aura été marquée sur la scène internationale, par la guerre, la montée des idées de l'extrême droite, populiste, raciste, xénophobe... de plus en plus de pays sont dirigés par des populistes réactionnaires n'hésitant pas à remettre en cause les libertés, la démocratie, l'état de droit... Partout à travers le monde le capitalisme fait des ravages, il abîme les femmes et les hommes, détruit la planète, mettant à bat l'universalité du monde et la paix au profit d'une poignée de milliardaires, de plus en plus importante.

La France n'est pas épargnée par cette lame de fond, la dernière séquence électorale du printemps dernier en est la parfaite illustration, avec ses élections volées au NFP, sa dissolution, un gouvernement qui a trainé à être nommé, puis censuré....

Le fatalisme, le repli sur soi, la résignation, la peur de l'autre... la montée du racisme, de l'intolérance sont symptomatiques de notre société. Pendant ce temps, les plus riches sont de plus en plus riches et les plus pauvres de plus en plus pauvres ! Le CAC, l'indice boursier bat record sur record.

Pour autant, rien n'est irrémédiable. À nous de renverser la table pour imposer, une autre politique, un autre monde, où la paix, la démocratie, l'égalité, la solidarité, la laïcité, la justice sociale, une autre répartition des richesses, la bienveillance, le vivre ensemble prendrait le pas.

C'est par ce que nous sommes conscient que nous pouvons changer les choses, que nous avons fait le choix de nous investir syndicalement. Notre militantisme à la CGT constitue une force qui mérite d'être salué. Tout particulièrement dans cette période, nous avons de fortes responsabilités.

Nous savons mieux que quiconque que notre adversaire de classe est bien le système capitaliste et ses ardents défenseurs et non les autres salarié-es, les autres retraité-es, quelle que soit leur origine ou leur couleur de peau.

Alors en 2025, indignons-nous, mobilisons-nous pour la paix, la justice sociale et pour la revalorisation des pensions de retraites, pour la défense et la pérennisation de la CNRACL ...

Les camarades de la commission nationale, les référentes et référents UFR des CSD restons à votre disposition et se joignent à moi pour vous souhaiter de passer les meilleures fêtes de fin d'année possible.

Bien fraternellement,

Christophe Couderc,

Secrétaire général de l'UFR